

me ferai un plaisir d'envoyer un exemplaire du hansard dans lequel figurent les citations intéressantes de divers journaux et autres sources, et les siennes; au Pacifique-Canadien. Je signalerai aussi la chose à la Commission des transports en demandant, dans les deux cas, qu'on étudie sérieusement les requêtes du représentant.

L'IMMIGRATION—LA PARTIALITÉ DANS L'ADMISSION DES IMMIGRANTS EN PROVENANCE DE LA POLOGNE

**M. Ralph Cowan (York-Humber):** Monsieur l'Orateur, je me suis levé l'autre jour pour poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) une question au sujet d'un requérant polonais venu au Canada grâce à un visa de séjour et qui désire rester au pays. L'Orateur avait décidé alors qu'on discuterait de la question à un autre moment. Il voulait dire, je suppose, qu'elle serait soulevée lors du débat sur la motion d'ajournement. En pareille occasion, celui qui pose la question peut parler pendant sept minutes, et le ministre a trois minutes pour répondre.

• (10.10 p.m.)

Je soulève cette question au sujet d'un certain monsieur Joseph Gruszka. Je sais que si je demandais aux ministres d'expliquer la phrase «une politique de sélection non discriminatoire», qui figure à la page 38 du Livre blanc sur la politique d'immigration du Canada publié en 1966, aucun d'eux ne pourrait expliquer les mots «programme de sélection libre de tout traitement de faveur», car l'expression «libre de tout traitement de faveur» annule le mot «sélection», et le mot «sélection» annule l'expression «libre de tout traitement de faveur».

De sorte qu'en dernière analyse, une politique de sélection universelle, et libre de tout traitement de faveur aboutit à l'absence de toute politique. Je ne m'oppose pas à ce que nous ayons une politique d'immigration, mais je m'oppose à ce qu'on lui décerne des louanges imméritées. Cette nouvelle politique d'immigration qu'on nous propose est aussi discriminatoire que l'ancienne. C'est pour cela que je suis stupéfait par ce Livre blanc où l'on nie toute discrimination.

Nous nous sommes lamentés de l'exode des cerveaux du Canada. Je l'ai souvent dit, je ne crois pas que cet exode nous nuise, parce que nous attirons plus de talents au Canada que nous n'en perdons à cause de l'attrait d'autres pays.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Dans le cas de Joseph Grusska, nous priions la Pologne d'une compétence et nous lui disons maintenant que nous ne voulons pas les enfants du sixième membre de la famille après en avoir accepté cinq déjà. Qu'il me soit permis de signaler à la Chambre qu'une famille du nom de Kawa habite vis-à-vis chez moi à Toronto. Elle compte cinq membres, deux frères et trois sœurs. Trois d'entre eux sont des citoyens canadiens, les deux autres ne vivent pas au Canada depuis assez longtemps pour être admissibles à la citoyenneté canadienne. Sauf erreur, ils ont l'intention d'en faire la demande dès qu'ils répondront aux exigences quant au domicile.

Un sixième membre de la famille Kawa est resté en Pologne. Malheureusement, il y est mort, laissant une fille mariée à Joseph Grusska. Celui-ci est venu au Canada l'automne dernier voir ses cinq oncles et tantes qui ont été heureux de l'accueillir. Nous avons fait preuve de sélection impartiale en permettant aux cinq membres de la famille Kawa de vivre au Canada. Maintenant que le gendre du sixième membre de cette famille, celui qui est mort en Pologne, tente de rejoindre ses oncles et ses tantes, on lui dit qu'il doit quitter le pays au plus tôt.

Non seulement le bureau de l'immigration de Toronto a-t-il ordonné à M. Gruszka de quitter le Canada, mais le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand) a écrit le 28 février que cet homme ne répondait pas à nos conditions. Il me semble très étrange que cinq membres de la famille Kawa, maintenant domiciliés à Toronto, aient pu remplir les exigences de l'immigration, alors que le sixième membre en serait incapable. Le Canada a certes tout fait pour attirer des savants de Pologne et j'espère que nous cesserons de nous élever contre l'injustice qui nous est causée par suite de l'émigration de Canadiens. Nous tentons par tous les moyens d'inciter les étrangers les plus compétents à immigrer au Canada. Pourquoi disons-nous aux enfants du sixième membre de cette famille Kawa qu'ils ne sont pas qualifiés pour venir vivre ici?

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a fait flamboyer aux yeux du parti libéral le récent Livre blanc sur l'immigration, auquel nous étions censés applaudir et donner tout notre appui. Apparemment ces Livres blancs nous tombent du Ciel. Dans celui-ci, il est souvent question de restrictions, de sélection et d'absence de tout traitement de